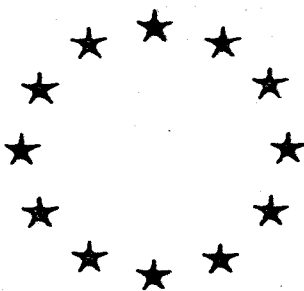


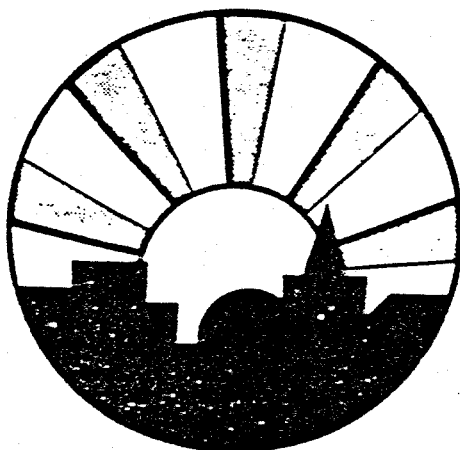
COUNCIL  
OF EUROPE



CRP 44

CONSEIL  
DE L'EUROPE

CAMPAGNE EUROPÉENNE POUR LA RENAISSANCE DE LA CITÉ  
**1982**



CONCLUSIONS

Conférence générale  
Berlin (Ouest)  
8-12 mars 1982

STRASBOURG  
1982

Dès leur origine, les villes européennes ont été les principaux endroits où notre civilisation s'est développée. La ville a été et demeure un centre économique et culturel, un lieu de rencontre et la source d'un puissant sentiment communautaire.

Les changements profonds survenus dans les structures économiques et sociales de chaque pays européen ont eu des répercussions sur les structures physiques et fonctionnelles de nos villes et y ont engendré de graves tensions sociales. Les villes sont devenues des endroits où les conflits avec la société s'expriment avec le plus d'évidence.

Cette situation exige des politiques fermes et claires si nous voulons que les villes européennes aient un avenir viable.

Les villes sont des organismes vivants et complexes. Chacune a son caractère et ses possibilités propres qui découlent notamment de sa taille et de sa situation géographique. Toutefois, dans tous les pays d'Europe, il existe un large consensus pour rechercher des améliorations sur la base de principes communs.

Les activités de la Campagne Européenne pour la Renaissance de la Cité, lancée et conduite par le Conseil de l'Europe, ont mis en lumière dix grandes exigences qu'il convient de satisfaire pour fonder « des villes pour vivre ».

Les participants à la Conférence Générale Internationale de la Campagne Européenne pour la Renaissance de la Cité, qui s'est tenue du 8 au 12 mars 1982 au Reichstag à Berlin (Ouest) ont approuvé ces exigences sous forme de conclusions de la Conférence, comme suit :

**1. L'importance des villes dans la société européenne est indéniable et irréversible**

Les villes doivent continuer à inspirer les idéaux humains et offrir des possibilités satisfaisantes de vie communautaire. Elles doivent assurer de bonnes conditions de vie à leurs habitants et rester des centres d'animation culturelle et économique.

Les villes, quelle que soit leur taille, jouent également un rôle important dans la vie économique et sociale des régions qui les entourent. Il convient de prendre des mesures positives afin de maintenir ce rôle, tout en évitant des incidences nuisibles sur les zones rurales et boisées.

**2. La dimension humaine doit être le facteur dominant dans la gestion et le développement des villes**

Les villes doivent conserver un environnement physique capable de donner un sentiment de sécurité et d'identité à leurs habitants.

Toute intervention doit être effectuée avec doigté et respecter le tissu social et physique de même que les traditions, reconnaître ce qui fait l'originalité d'un quartier et créer des possibilités pour la réalisation des idéaux et des objectifs particuliers de groupes et d'individus.

Des projets plus graduels et de moindre envergure devraient remplacer les grands projets à objectif unique. Cette méthode causerait moins de bouleversements et aboutirait à une répartition plus équitable des bienfaits des réalisations. La diversité et l'identité urbaines en seraient également préservées.

**3. Une plus grande participation du public dans la prise des décisions constitue une priorité urgente dans les affaires de la cité**

Les décisions concernant la rénovation des villes et la qualité de l'environnement urbain devraient être formulées et mises en œuvre conformément aux souhaits et intérêts des résidents.

La participation du public devrait entraîner notamment une plus grande égalité sociale ; si l'on veut éviter un effet contraire, il faut veiller à recueillir les points de vue des catégories défavorisées.

La participation du public requiert des installations et des moyens, du temps, des crédits et de l'aide. Les habitants doivent avoir accès, grâce à la mise à disposition de professionnels compétents, au savoir-faire et à l'expertise indispensables à un dialogue fécond avec les autres acteurs de la ville.

La participation du public requiert une coopération responsable avec les hommes politiques, les administrateurs et les experts, aboutissant à une meilleure compréhension mutuelle.

#### **4. Le rôle des autorités locales dans l'aménagement urbain doit être renforcé**

- Dans le contexte des politiques nationales générales, les autorités locales sont les instances les mieux placées pour affronter d'une manière globale la complexité croissante de la vie urbaine. Il faut leur assurer les ressources nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter de manière satisfaisante de leurs tâches.

Les structures administratives devraient faire l'objet d'une révision en vue de décentraliser la prise des décisions. Toutefois, la décentralisation n'est pas une fin en soi ; il importe également de développer une étroite coopération entre les élus locaux, les fonctionnaires et les associations de quartiers.

#### **5. Il convient de prévoir des logements convenables dans les villes**

Il convient de procurer, notamment aux plus démunis, des logements d'un niveau acceptable et à des prix abordables, soit par de nouvelles constructions, soit par la rénovation des logements et des quartiers anciens, compte tenu des évolutions des exigences.

Lorsque la réhabilitation des logements est nécessaire, il faudra l'entreprendre, dans la mesure du possible, sans obliger les occupants à déménager et sans endommager le tissu social des quartiers.

L'aide de l'Etat devrait par priorité porter sur la rénovation des quartiers d'habitation les plus misérables. Pour y parvenir, il conviendra de s'assurer la coopération des résidents et d'insister sur la nécessité d'un entretien continu des bâtiments.

#### **6. La réhabilitation est essentielle parce que le domaine bâti constitue une ressource fondamentale**

Dans la rénovation urbaine, priorité doit être donnée à la réhabilitation des logements plutôt qu'à des constructions nouvelles.

Le but de la réhabilitation est de maintenir la capacité des bâtiments existants à assumer un rôle utile à la société. A une époque de mutations considérables dans les fonctions des villes européennes, il faudra s'efforcer de trouver des affectations nouvelles et économiques pour les bâtiments anciens, tout en respectant leur caractère. La régénération des zones urbaines sous-développées peut insuffler une nouvelle vigueur à la vie des villes.

La protection du patrimoine architectural, qui permettra au citoyen de redevenir fier de sa ville et d'y éprouver à nouveau un sentiment de continuité, serait considérablement renforcée par son intégration dans le processus de l'évolution urbaine.

#### **7. L'amélioration du cadre de vie urbain favorise un sentiment d'identité, rétablit la confiance en soi et contribue à la régénération sociale et économique**

De nombreuses possibilités restent à exploiter en vue de l'amélioration du cadre de vie urbain. L'une des plus importantes étant la protection des espaces libres, essentiels en tant que lieux de rencontre et d'éléments d'embellissement dans la conception de la ville. La plantation d'arbres, la réalisation à bon escient de petites améliorations et l'aménagement du paysage contribuent à accroître la joie de vivre des habitants dans le cadre urbain.

Pour la santé et le bien-être des citoyens, il importe de lutter contre le bruit, la pollution atmosphérique et les risques d'accident. La « domestication » de la voiture particulière constitue un exemple de cette lutte tout comme les réglementations imposées aux poids lourds.

Le développement de transports publics bon marché et efficaces est une condition préalable à toute réduction de la circulation automobile ; elle est nécessaire pour préserver les villes de l'éclatement, pour assurer un réseau de communications satisfaisant, et pour permettre aux résidents et aux piétons de récupérer les rues pour d'autres usages.

8. **Les villes doivent rester des centres d'activité économique**

Le maintien des possibilités d'emploi doit être l'un des principaux objectifs des politiques urbaines.

Les activités industrielles et tertiaires de grande échelle risquent d'avoir des incidences défavorables sur le cadre de vie urbain. Il importe donc de décourager d'une part la concentration de ces activités dans des zones non spécifiquement réservées à cet effet et d'autre part la dépendance d'un petit nombre de gros employeurs.

Les politiques urbaines doivent favoriser la création de petites et moyennes entreprises, notamment celles qui répondent aux besoins des quartiers ainsi que des activités hautement spécialisées consécutives au progrès technique.

9. **La création d'équipements collectifs est un élément essentiel dans l'amélioration de la qualité de la vie urbaine**

Les équipements collectifs dans les zones rénovées doivent être légers et utilisables pour diverses fonctions par divers groupes. Ils peuvent souvent être aménagés dans des bâtiments existants mais leur autogestion requiert des locaux et des moyens.

La création d'équipements collectifs socio-culturels dans les quartiers défavorisés peut améliorer considérablement la qualité de la vie des minorités et résoudre une partie des problèmes des jeunes et des personnes âgées.

10. **La réalisation de ces objectifs exigera une réaffectation des ressources**

Les fonds publics à eux seuls sont insuffisants et il faut également faire appel au secteur privé pour financer l'amélioration des villes.

Les autorités gouvernementales et locales doivent encourager ces investissements privés et en établir le cadre d'application et prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éviter la spéculation foncière.

Il conviendra de transférer des moyens aux secteurs de la réhabilitation et de l'amélioration du cadre de vie. Il conviendra également d'octroyer des moyens aux organisations communautaires et aux associations de résidents afin que l'on puisse utiliser leurs compétences et qu'elles puissent ainsi prendre une part active à l'amélioration de la cité, notamment par des initiatives individuelles.

**Suites à donner**

Il importe que les exigences définies plus haut soient suivies de programmes et de mesures appropriés. A cet égard, les participants expriment notamment le vœu que :

a. **Pays membres du Conseil de l'Europe**

Les administrations nationales et locales responsables des politiques urbaines soient invitées à veiller à ce que des moyens législatifs, administratifs, techniques et financiers appropriés soient dégagés en vue de la prise en considération des résultats et des enseignements de la Campagne.

b. **Conseil de l'Europe**

Le *Comité des Ministres* est invité à inscrire la renaissance de la cité au nombre de ses priorités et à veiller à ce que le programme d'activités intergouvernementales reflète convenablement l'impulsion et les leçons de la Campagne.

Un appel est également lancé à l'*Assemblée Parlementaire* ainsi qu'aux autres organismes travaillant au sein du Conseil de l'Europe ou en liaison avec lui afin qu'ils continuent à apporter leur appui à la renaissance de la cité en la considérant comme un élément important de leurs travaux.

### c. Organisations internationales en Europe

Les organisations internationales en Europe, tant gouvernementales que non-gouvernementales, sont invitées à continuer à soutenir la Campagne et à prendre note de ses principaux résultats et enseignements.

## CONCLUSIONS

La renaissance de la cité est un projet visant à conquérir la liberté et la culture, à susciter de nouvelles relations entre les hommes, à créer de nouveaux centres d'intérêts et d'information, à multiplier les possibilités d'action et à alléger les contraintes sociales.

Cette ambition ne pourra se concrétiser que si la ville devient le lieu où les citoyens, groupes et collectivités ont une attitude active à l'égard des grandes forces économiques qui les traversent, et les réinterprètent en les canalisant.

La Campagne s'est toujours basée sur cette conception humaniste de la cité, considérant la ville au service de la communauté des hommes et non pas comme un ensemble d'éléments matériels. Les participants souhaitent que cette conférence, tout en marquant la fin de la Campagne Européenne, soit le début de la Renaissance de la cité en Europe.